



Reçu le :
30 mars 2017
Accepté le :
4 juillet 2017

Disponible en ligne sur

ScienceDirect

www.sciencedirect.com

Santé et sécurité au travail au Maroc 60 ans après l'indépendance : état actuel, contraintes et perspectives

Occupational health and safety in Morocco 60 years after independence: current state, constraints and prospects

O. Laraqui^{a,*}, S. Laraqui^{b,c}, N. Manar^{b,c}, T. Ghailan^c, F. Deschamps^a, C.H. Laraqui^{b,c}

^a *Institut de médecine du travail et de l'environnement de Champagne-Ardenne, Reims, France*

^b *École supérieure d'ingénierie de la santé, Casablanca, Maroc*

^c *Association marocaine de recherche en santé au travail, 39, boulevard Lalla-Yacout, Casablanca, Maroc*

Summary

Aims. To evaluate the situation 60 years after independence, to assess the progress achieved, to highlight the constraints and to propose recommendations to improve the exercise of Occupational health and safety.

Methods. This study was based on: collecting data of legislative texts on occupational health and safety and statistics from administrations, general medical council of Morocco, scientific societies and associations of occupational health and analyzing of a self-questionnaire sent to 1346 occupational physicians listed in the yearbook 2015 of the Moroccan Society of Occupational Medicine. It included five sections: socio-demographic and professional characteristics, training, constraints in their exercise and ten priority recommendations to improve the situation.

Results. Occupational medicine is preventive and the employer is responsible for the health of its employees. The Labor Code of 2004 introduced the safety and health committees. Several social ministries and specialized institutional structures are involved. There has been some improvement in occupational health. However, medical coverage is still very insufficient. Occupational medicine remains an unattractive specialty because the occupational physician has a poorly paid and unprotected status. The number of occupational physicians falls short of requirements. The difficult working conditions and the precariousness of employment do not encourage them in the exclusive exercise.

Résumé

Objectif. Faire un état des lieux 60 ans après l'indépendance, apprécier les progrès réalisés, souligner les contraintes et proposer des recommandations pour améliorer l'exercice de la santé et de la sécurité au travail.

Méthodes. Cette étude a reposé sur : la collecte des données à partir des textes législatifs relatifs à la santé et à la sécurité au travail et des statistiques des administrations, de l'ordre national des médecins, des sociétés savantes et des associations de médecine du travail et l'analyse d'un auto-questionnaire adressé aux 1346 médecins du travail dont les noms figuraient sur l'annuaire 2015 de la Société marocaine de médecine du travail. Il a comporté cinq rubriques : caractéristiques sociodémographiques et professionnelles, formation, contraintes dans leur exercice et dix recommandations prioritaires pour améliorer la situation.

Résultats. La médecine du travail est préventive et l'employeur est responsable de la santé de ses salariés. Le code du travail de 2004 a introduit les comités de sécurité et d'hygiène. Plusieurs ministères à vocation sociale et structures institutionnelles spécialisées sont concernés. La santé au travail a connu une certaine amélioration cependant la couverture médicale du travail obligatoire reste très insuffisante. La médecine du travail demeure une spécialité peu attrayante car le médecin du travail a un statut de salarié mal rémunéré et peu protégé. Le nombre de médecins du travail est en deçà des besoins. Les conditions difficiles d'exercice et la précarité de l'emploi ne les encouragent pas dans l'exercice exclusif.

* Auteur correspondant.

e-mail : chlaraqui51@gmail.com (O. Laraqui).

Conclusion. This study has shown many dysfunctions and deficiencies that hinder the promotion occupational health and safety. To improve the situation, ten priority recommendations have been proposed by occupational health physicians. The most important are compliance with legislative provisions, improved remuneration for occupational health physicians and the generalization of occupational health coverage for all sectors.

© 2017 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Keywords: Occupational health, Occupational safety, Morocco

Introduction

La santé et la sécurité au travail constituent un droit fondamental de tous les travailleurs au Maroc. En effet, l'article 31 de la Constitution 2011 [1] garantit à tous l'accès aux conditions permettant de jouir des droits aux soins de santé, à la protection sociale, à la couverture médicale, à la solidarité et au travail. Le comité mixte, Organisation internationale du travail et Organisation mondiale de la santé, a défini les buts de la médecine du travail : « promouvoir et maintenir le plus haut degré de bien-être physique, mental et social des travailleurs dans toutes les professions ; prévenir tout dommage causé à leur santé par les conditions de travail ; les protéger dans leur emploi contre les risques résultant de la présence d'agents préjudiciables à leur santé ; placer et maintenir le travailleur dans un emploi convenant à ses aptitudes physiologiques et psychologiques » [2,3].

Le Maroc est marqué par son héritage de la législation française en matière de santé et de sécurité au travail. Depuis son indépendance en 1956, les risques professionnels ont émergé comme une préoccupation pour les pouvoirs publics, les employeurs et les syndicats. Ceci a donné lieu au développement de l'inspection du travail pour le contrôle, d'un système assurantiel contre les risques professionnels et d'un dispositif d'une médecine du travail qui doit assurer la prévention médicale (visites d'aptitude, suivi médical des salariés) et participer à l'amélioration des conditions de travail [2,3]. La médecine du travail s'est développée à des rythmes différents en fonction de la volonté politique des gouvernements successifs mais elle est restée le parent pauvre du système de santé marocain et constitue la spécialité la moins attrayante pour les jeunes médecins [4–6]. Néanmoins, elle est à l'ordre du jour depuis deux années. Elle a fait partie des thèmes principaux du 28^e congrès international méditerranéen de médecine du travail, tenu à Marrakech en novembre 2015 et a fait l'objet d'une journée de réflexion en mars 2017 à l'Ordre national des médecins du Maroc. La préparation de ces deux manifestations nous a incité à réaliser cette étude dont l'objectif était de faire un état des lieux 60 ans après

Conclusion. Cette étude a montré de nombreux dysfonctionnements et carences qui entravent la promotion de la santé des travailleurs et la sécurité au travail. Pour améliorer la situation, dix recommandations prioritaires ont été proposées par les médecins du travail. Les plus importantes sont le respect des dispositions législatives, l'amélioration de la rémunération des médecins du travail et la généralisation de la couverture médicale du travail à tous les secteurs.

© 2017 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Mots clés : Santé au travail, Sécurité au travail, Maroc

l'indépendance, d'apprécier les progrès réalisés, de souligner les contraintes et de proposer des recommandations pour améliorer son exercice et son image de marque.

Méthode

Cette étude a reposé sur :

- la collecte des données à partir des textes législatifs relatifs à la santé et à la sécurité au travail [3] et des statistiques des administrations [7,8], de l'ordre national des médecins [9], des sociétés savantes et des associations de médecine du travail [10] ;
- l'analyse d'un auto-questionnaire adressé à l'ensemble des 1346 médecins du travail du Maroc dont les noms figuraient sur la liste de l'annuaire de 2015 de la Société marocaine de médecine du travail et d'ergonomie [11]. Il a comporté quatre rubriques :
 - les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles (secteur d'activité, âge, date d'obtention du diplôme, ancienneté, mode d'exercice [temps plein, temps partiel], exercice exclusif ou concomitant),
 - la formation (les motifs du choix de la spécialité, la formation continue, la participation aux activités associatives de médecine du travail),
 - les contraintes dans l'exercice de la médecine du travail,
 - les dix recommandations prioritaires pour améliorer la situation.

Une lettre expliquant l'objectif de l'étude a été jointe au questionnaire envoyé par courriel, par poste ou remis lors de réunions régionales de médecine du travail. Le recueil des données a été réalisé de la même manière. Trois relances ont été nécessaires pour encourager les collègues à participer à l'enquête.

Résultats

Les dispositions législatives

Les normes internationales du travail, les conventions ratifiées et les directives de l'Organisation internationale du

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/8589728>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/8589728>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)